DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011

Délibération
n° 2011.06. 78.B

Médiathèque d'agglomération - travaux de construction : appels d'offres

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

DELIBERATION N° 2011.06. 78.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - TRAVAUX DE CONSTRUCTION : APPELS D'OFFRES

Par délibération n° 1B du 26 janvier 2010, le bureau communautaire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la médiathèque d'agglomération qui a été attribué au groupement d'architecte dont le mandataire est LOCI ANIMA - 92 rue de Rochechouart à Paris.

Suite à la validation de l'Avant Projet Définitif (APD) présenté par la maîtrise d'œuvre, il convient maintenant de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Le lancement de la procédure se fera en deux temps :

1 - La première procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres restreint lancé en application des articles 33, et 60 à 64 du code des marchés publics, pour le lot suivant :

Macro lot n° 1 clos-couvert
- lot n° 1A – revêtements de façade
- lot n° 1B – étanchéité
- lot n° 1C – menuiseries extérieures
- lot n° 1D – occultations
- lot n° 1E – façades vitrées
- lot n° 1F – mur rideau
- lot n° 1G – métallerie-serrurerie

2 - La seconde procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics, découpée de la manière suivante :

Structure
- lot n° 2 – fondations spéciales
- lot n° 3 – gros œuvre – terrassements – chapes - maçonnerie
- lot n° 4 – charpente métallique

Finitions intérieures

- lot n° 5 – cloisons – doublages - isolation
- lot n° 6 – faux plafonds
- lot n° 7 – menuiseries intérieures
- lot n° 8 – revêtements de sols durs et murs
- lot n° 9 – métallerie – serrurerie intérieure
- lot n° 10 – revêtements de sols souples
- lot n° 11 – parquet
- lot n° 12 – peinture et ravalement
- lot n° 13 – signalétique réglementaire

Equipements techniques

- lot n° 14 – charpente bois
- lot n°15 - plomberie – sanitaires
- lot n° 16 – chauffage – ventilations – climatisation
- lot n° 17 – sondes géothermiques verticales
- lot n° 18 – électricité – courants faibles
- lot n° 19 – électricité courants forts
- lot n° 20 – GTB
- lot n° 21 – ascenceurs

Aménagements extérieurs

- lot n° 22 – VRD – aménagement des extérieurs
- lot n° 23 espaces verts

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 12 800 000 € HT soit 15 308 800 € TTC).

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 16 juin 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de lancer la consultation pour les travaux de construction de la médiathèque.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 - AP 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **27 juin 2011**	**Affiché le :** **27 juin 2011**